

LE PAYS D'AUGE

I. — LIMITES ANCIENNES ET ACTUELLES.

Sous sa forme latine *Algia*, le nom d'Auge apparaît dès le VII^e siècle, mais il s'applique alors à une forêt (*in saltu Algix*), voisine de la ville de Sées¹, dont la forêt de Gouffern paraît être un des restes. Il est encore question de la forêt d'Auge dans une charte de la fin du XI^e siècle². Elle semble, d'après ce texte, être voisine du bourg de Trun, sur la Dives, toujours, par conséquent, près de la forêt de Gouffern.

Mais à partir du XII^e siècle, on ne trouve plus mentionné que le pays d'Auge, ou plus exactement l'Auge tout court, comme il est dit en 1207 dans un acte de Philippe Auguste qui le place près de Saint-Clair et de Basseneville, deux localités situées plus au Nord, dans la vallée de la Dives, près de Troarn³. Et dans une charte postérieure de quelques années (1213)⁴, voici qu'apparaît une « Vallée d'Auge » où est située Glanville avec ses dépendances. Glanville est plus à l'Est, sur un affluent de la Touques; mais on ne peut considérer la vallée de la Touques comme étant proprement la Vallée d'Auge, car d'autres localités, dites également dans la Vallée d'Auge, sont assez loin de la Touques. D'ailleurs le nom d'Auge s'applique à une région assez étendue, puisqu'il a servi à désigner un archidiaconé (peut-être dès le XI^e siècle)⁵, plus tard un bailliage et une vicomté⁶, sans que les limites de ces subdivisions puissent être considérées comme correspondant à ce qu'on appelait le pays d'Auge. Ce nom était certainement très usité car il

1. Il s'agit d'une jeune fille noble du pays d'Exmes (*Oximensis pagi*) qui, pour se consacrer à la vie religieuse, se retire dans un monastère (*Monasteriolum*), situé dans la forêt d'Auge, voisine de la ville de Sées (*Sagiensi urbem [sic] vicinum*). On ne sait où était ce *Monasteriolum*. D'ACHEMY, qui a publié ce texte, croit pouvoir établir que cette forêt d'Auge était voisine aussi d'Almenèches, localité située à une douzaine de kilomètres au Sud-Est d'Argentan, tout près de la partie méridionale de la forêt de Gouffern, que la carte appelle Petite forêt de Gouffern. Voir *Vie de Sainte Opportune*, par ABLELMEZ, évêque de Sées (*Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti, Sæculum III, pars secunda*, p. 224. Paris, 1772).

2. *Gallia christiana*, XI, *Instrumenta*, col. 72. Paris, 1759.

3. LÉOPOLD DELISLE, *Cartulaires normands*, n° 1091, p. 293. Saint-Clair (commune de Goustranville) s'est longtemps appelé Saint-Clair-en-Auge. Basseneville est une forme moderne de Barneville, comme il est dit dans ce texte. C'est une commune du canton de Troarn.

4. *Ibid.*, n° 1109, p. 300.

5. LONGNON, *Pouillés de la Province de Rouen*, p. LVI.

6. Le bailliage est connu en 1275. La vicomté existait dès le début du XIII^e siècle (*Historiens de la France*, t. XXII, p. 752 et t. XXIV, p. 7 et préface p. 97).

revient fréquemment dans les Mémoires des intendants, dans les descriptions et sur les cartes.

Sous ces deux formes, Pays ou Vallée d'Auge, il n'est pas moins employé aujourd'hui, et s'applique à la région comprise entre la Dives et la Touques depuis leurs sources jusqu'à la mer. Mais une enquête sur place révèle que ses limites ne coïncident pas exactement avec le cours de ces deux rivières. Si en effet, à l'Ouest, le pays d'Auge va jusqu'au bord de la Dives depuis son embouchure jusqu'à Troarn et se distingue de la région plate, naguère encore marécageuse, de la rive gauche, à partir de Troarn il finit sur la ligne de hauteurs qui, du Nord-Ouest au Sud-Est, dominant au loin la campagne de Caen. Au Sud, il se rétrécit jusqu'à la forêt de Saint-Évroult, qui le sépare du Perché; à l'Est, il comprend la vallée de la Touques, mais n'empiète pas sur la forêt de Touques, et s'étend aussi sur les vallées affluentes de la Calonne et de l'Orbiquet, sans qu'il soit possible de lui trouver de ce côté une limite précise.

Partout le paysan a conscience que le pays d'Auge est une réalité vivante. Il le distingue de la Campagne de Caen, du plateau à céréales du Lieuvin; il l'aime pour son aspect, pour sa fertilité, pour son cidre. Il s'agit en somme d'une dénomination agricole. Par contre, si l'on s'informe de ce qu'est la Vallée d'Auge, il est beaucoup plus difficile d'obtenir des précisions; non pas qu'elle soit inconnue, elle est au contraire justement célèbre¹ et toutes les rivières la voudraient arroser: on prétend être dans la Vallée d'Auge aussi bien à Pont-l'Évêque, sur la Touques, qu'à Orbec sur l'Orbiquet, qu'à Livarot et Vimoutiers sur la Vie, qu'à Saint-Pierre ou Méry-Corbon sur la Dives; cette prétention trahit surtout des préoccupations commerciales.

Ainsi le nom d'Auge comme celui de Perche ou d'Ouche a d'abord désigné une forêt; il s'est ensuite appliqué à un pays d'une économie agricole spéciale et il a tendance aujourd'hui à prendre une signification commerciale pour désigner la région où l'on fait le beurre, les fromages et surtout où l'on engraisse les bêtes de boucherie du Pays ou de la Vallée d'Auge. A ces changements dans la signification du nom correspondent des changements dans l'étendue du territoire qu'il désignait: la forêt allait certainement beaucoup plus loin vers l'Ouest puisqu'elle englobait la forêt actuelle de Gouffern; le Pays d'Auge de l'ancien régime ne dépassait pas la Touques; aujourd'hui il s'étend jusqu'à ses affluents, la Calonne et l'Orbiquet, car l'herbage a gagné de ce côté; par contre, au Sud, où se pratique l'élevage du cheval percheron, toute la région de Gacé tend à être absorbée par le Perche, selon

1. Elle est même proverbiale. Voir ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France, La Normandie centrale*, 6^e série, p. 132. Sous la Convention, un agent de la Commission d'agriculture parlait de cette « fertile contrée renommée dans toute l'Europe par l'étonnante fécondité (sic) de son sol ». (*Archives nationales*, F¹⁰ 328, 3).

la définition du *Herd-book* percheron ¹. Il faut noter cependant que ces variations sont minimales et que, dans son ensemble, le Pays d'Auge, depuis le moyen âge, s'est maintenu entre Dives et Touques. Mais à quoi doit-il son individualité ? Pourquoi est-il de plus en plus un pays d'élevage ? Examinons le milieu physique.

II. — LE MILIEU PHYSIQUE ET L'ANCIENNE EXPLOITATION DU PAYS.

Ce n'est certainement pas à son climat que le Pays d'Auge doit de n'être pas confondu avec les régions voisines. L'influence de la mer y est, il est vrai, prépondérante et se traduit par des pluies abondantes, avec maximum en octobre, par une nébulosité et une humidité toujours très fortes, une température modérée, été comme hiver. Ce sont là les caractéristiques de toute la région normande et il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Le Pays d'Auge est un plateau crétacé, recouvert d'argile à silex et de limon ², qui s'élève de 120 m. au Nord à 220 m. près des Monts d'Amain au Sud, et se maintient à peu près au même niveau d'Ouest en Est. Les rivières descendant des hauteurs du Sud y creusent des vallées aux formes encore jeunes. Vers l'Ouest, le plateau s'arrête brusquement, formant une côte aux abords de la Dives, au-dessus de la région basse qui se prolonge, en se relevant vers l'Ouest, dans la Campagne de Caen. Mais le Pays d'Auge ne s'oppose pas seulement à sa bordure occidentale, il est différent du plateau qui se poursuit à l'Est, d'abord par la présence continue, et non loin de la surface, d'épaisses couches imperméables d'argiles jurassiques, ensuite et surtout par la multiplicité des vallées qui morcellent le plateau, le résolvent en collines et font affleurer sur de larges espaces les roches sous-jacentes. Enfin il faut noter que la craie cénomaniennne présente souvent un faciès marneux. Ces différences sont essentielles ; elles expliquent les possibilités agricoles du pays, sa mise en valeur, sa physionomie et son originalité.

Ainsi constitué, le Pays d'Auge est éminemment favorable au développement de la prairie ; nous en sommes d'autant plus facilement convaincus que la région se présente à nos yeux comme un pays d'herbe. Il n'en a pas toujours été de même. Longtemps les cultures y ont tenu une place très importante, parce que les conditions humaines exigeaient qu'on pût se suffire, et aussi parce que les possibilités de mise en valeur sont assez variées.

Il y a là en effet des sols très différents : limon, argile à silex, craie souvent marneuse ou sableuse, argiles. Le limon est excellent comme

1. Voir R. Müsser, *Le Perche* (*Annales de Géographie*, XXVIII, 1919, p. 359).

2. Le limon n'est indiqué sur la carte géologique que lorsqu'il a une épaisseur suffisante. Il est en réalité beaucoup plus abondant que ne le laisserait supposer la carte.

terre de labour ; l'argile à silex n'offre pas de grandes ressources ; elle ne vaut pas le défrichement ; la craie lorsqu'elle affleure ne donne qu'un sol médiocre, mais souvent elle est recouverte de dépôts plus riches ; l'argile jurassique et les alluvions des vallées sont lourdes pour le labour, mais très bonnes pour l'herbage. Comme l'affleurement et la répartition de ces divers sols sont commandés par l'érosion qui a tranché dans les couches superposées, les divers modes de mise en valeur s'étagent naturellement le long des vallées (fig. 1).

Au moyen âge toutes les ressources du pays furent mises à contribution. Les communications précaires et les troubles politiques contraignaient chaque pays à produire tout ce qu'il faut pour vivre. Aussi cultivait-on le blé, l'avoine et l'orge, le chanvre et le lin, et des plantes tinc-

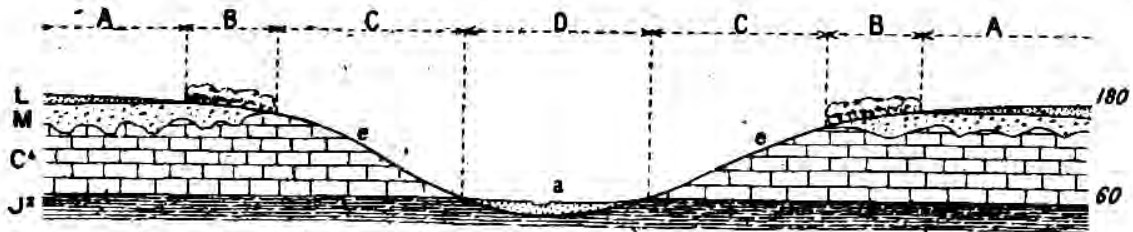


FIG. 1. — COUPE SCHÉMATIQUE D'UNE VALLÉE DU PAYS D'AUGE (vallée de la Touques).

L, limon. — M, argile à silex. — J*, argile oxfordienne. — C*, craie cénomanienne. — e, éboulis sur les pentes. — a, alluvions modernes. — A, cultures et prairies. — B, bois. — C, prairies, vergers (cours plantées). — D, herbages.

toriales aujourd'hui délaissées : gaude, garance et guède ; il y avait aussi des prairies, surtout dans les vallées, souvent non encloses ; le bétail abondant vivait de la vaine pâture ; la culture de la vigne était pratiquée, mais en peu d'endroits et le vin était à peu près réservé aux seigneurs et aux clercs, la boisson populaire étant la cervoise. Le cidre est mentionné pour la première fois, en 1100, dans le Pays d'Auge et la culture du pommier date seulement de cette époque ; d'ailleurs le cidre ne devint la boisson habituelle qu'à partir du xvi^e siècle¹. Les industries locales et familiales comprenaient particulièrement la fabrication de toiles et de drap qui devait se développer par la suite².

Les rapports des Intendants nous renseignent particulièrement bien

1. Le pommier devient même une des caractéristiques du Pays d'Auge :

Belsia graniparis non tot flavescit arislis ;

Non tot in automni rubet Algia tempore pomis

Unde liquare solet siceram sibi Neustria gratam...

Siceram est le cidre. Voir GUILLAUME BRETON, *Les Philippides*, VI, vers 333 (Édition de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 164).

2. Tout ce paragraphe est tiré principalement des travaux de LÉOPOLD DELISLE, en particulier de ses *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Âge*.

sur l'état du pays aux xvii^e et xviii^e siècles. L'exploitation n'a pas changé dans ses grandes lignes, mais l'herbe semble avoir pris plus d'importance¹ : la prairie artificielle n'est pas rare ; l'herbager est un personnage : il achète du bétail dans le Poitou, le Berry, l'Anjou et le Maine pour l'envoyer gras à Paris ; le commerce des fromages de Pont-l'Évêque et de Livarot dans toute la France prouve l'importance des vaches laitières ; enfin les chevaux sont de robustes et endurants « bidets d'allure, ... bons pour la guerre, ... propres aux carrosses, au tirage et aux voitures » ; mais on s'en défait à l'âge de trente mois pour engraisser plus de bœufs. C'est aussi la grande époque de l'industrie textile : la plupart des habitants ont un métier et les tisserands proprement dits sont nombreux ; le froc (drap grossier) se vend dans tout l'Ouest de la France ; les toiles fines, les cretonnes sont envoyées à Paris et en Espagne ; les toiles grossières dans les îles françaises d'Amérique. Le pays est très peuplé et compte parmi les plus riches de France.

Au xix^e siècle, de grandes transformations s'opèrent. La facilité des communications libère du souci de se ravitailler, elle permet la spécialisation, favorise le commerce et aussi la concurrence ; en conséquence les champs sont « couchés » en prairies et successivement disparaissent. Ce mouvement, commencé dès l'Ancien Régime², n'est pas encore terminé, mais c'est alors qu'il prend sa plus grande importance. La transformation a été accélérée par deux autres faits qui procèdent aussi de l'amélioration des moyens de communication : la crise agricole due à l'avilissement du prix du blé, la crise de l'industrie à domicile qui détermina l'émigration des tisserands et la diminution de la main-d'œuvre. Et le Pays d'Auge est devenu un immense pâturage : de là dérivent toutes ses ressources. Il semble que l'industrie textile eût pu s'adapter aux conditions nouvelles, mais le travail du coton avait toujours été négligé.

III. — L'ÉTAT ACTUEL.

Aujourd'hui le Pays d'Auge est un pays d'herbe ; seul le 1/16 de sa superficie est en labours, surtout nombreux sur le plateau et vers l'Est où la topographie est moins morcelée. Tout le reste n'est que prairies, vergers ou, comme on dit, cours plantées de pommiers, prés de fauche ; ces prairies s'étendent sur le plateau et limitent l'horizon à la ligne

1. « Le Pays d'Auge... consiste principalement en pâturages qu'on nomme communément des herbages, très riches pour les propriétaires et d'un revenu fort assuré ». (*Mémoires de la Généralité de Rouen*, 1699, Bibl. Nationale, Mss. fonds français, n° 4286). — Pour un grand nombre de paroisses, les rôles du vingtième disent que « les herbes en sont le principal revenu », mais les chiffres cités montrent que les cultures y occupent encore une plus grande superficie.

2. Les Cahiers de doléances se plaignent de la moindre production du blé et de la moindre nécessité de main-d'œuvre qui en résulte.

toute proche des haies qui les séparent ; elles descendent sur le flanc des vallées, s'étalent et s'allongent au bord des rivières en vastes herbages et prés de baignage ; là, les arbres disparaissent et les maisons, les haies s'espacent, on ne voit plus que l'herbe épaisse et lustrée divisée par les canaux de drainage.

Au Pays d'Auge on rencontre, a-t-on dit¹, plus de bêtes que de gens ; de fait la proportion est considérable : 70 bêtes à cornes pour 100 hab., soit 48 au kilomètre carré. Mais il faut soigneusement distinguer les vaches laitières et les bêtes de boucherie.

Les vaches laitières sont le plus grand nombre (39 000)². De race « augeronne » ou « cotentine », elles sont élevées dans le pays ; l'abondance et la qualité de leur lait (moyenne 3 400 l. par an, 900 gr. de beurre par jour³), assurent un excellent revenu à leur possesseur ; d'habitude celui-ci vend tout le lait à une fromagerie industrielle, souvent coopérative, qui fabrique en grandes quantités camemberls, livarots et pont-l'évêques, fromages justement réputés et grande source de richesse pour le pays.

Les bœufs sont beaucoup moins nombreux (5 000) ; pour la plupart, ils proviennent des régions avoisinantes : Poitou, Nivernais, Maine, et se vendent en octobre après huit mois de « graissage ». Les herbagers sont les spécialistes de cette industrie très rémunératrice, surtout depuis la guerre, mais qui comporte de gros risques (ainsi en 1921, il y eut des pertes considérables causées par la sécheresse) ; la plupart des cultivateurs du pays n'engraissent ainsi qu'un petit nombre d'animaux et en plusieurs fois. Le marché de consommation est La Villette. On n'élève pas les veaux, pour réserver le lait à l'industrie laitière ; on les vend après quelques mois ; une bonne partie est consommée sur place.

Outre les bovins, on trouve des chevaux (12 pour 100 hab.) ; ils servent pour les gros travaux : labours, charrois, pour lesquels on préfère des juments, volontiers de race percheronne, tandis que les carrioles sont attelées de chevaux plus légers, voire même de demi-sang. Le demi-sang n'est pas particulier au Pays d'Auge ; on ne trouve de grandes écuries qu'en marge du pays : sur le littoral, pour les courses de Deauville, aux environs de la plaine de Caen, surtout au Sud, où se trouvent les célèbres Haras du Pin.

Les moutons ont à peu près disparu ; par contre, les animaux de basse-cour sont très nombreux : lapins et volailles pour la nourriture des fermiers, porcs, œufs et volailles pour le marché, et qui sont d'un bon rapport.

1. BAUBRILLART, *Les populations agricoles de la France. La Normandie*, p. 227.

2. Tous ces chiffres sont tirés des statistiques agricoles (1911 à 1918). (*Archives du Calvados*).

3. Ce rendement varie suivant les terrains : le limon du plateau donne 1 kg. de beurre, l'argile oxfordienne 900 à 1 000 gr., la craie 880 gr., l'argile à silex 870 gr. (Concours régionaux organisés par M^r FASQUELLE).

On ne saurait passer sous silence une autre source de richesse : le pommier, il fournit de cidre tout le pays et les régions voisines ; une partie notable des pommes est exportée surtout en Allemagne ; enfin on pratique la distillation. L'eau-de-vie de cidre, le « Calvados », est malheureusement consommée en majeure partie dans la région.

Pourvu de toutes ces ressources, le Pays d'Auge est un pays riche. L'homme y a la vie facile et large. Fermier ou propriétaire, car on rencontre également l'un et l'autre, il fait valoir à peu de frais une moyenne exploitation de 15 à 20 ha. ; souvent une bonne et un domestique lui suffisent pour cultiver son hectare de labour, pour traire les 6 ou 8 vaches qui paissent autour de la maison, dans la cour plantée et dans les prés voisins, tandis qu'il veille lui-même à engraisser quelques bœufs dans l'herbage de la vallée ; en juin, il prend un ou deux botteleurs pour rentrer son foin ; en août, il s'arrange avec ses voisins pour couper le blé dans une grande « corvée », et quelques femmes et enfants l'aident à cueillir les pommes en novembre.

Il vit ainsi dans l'aisance, il a fait ajouter à la maison de colombage¹, héritée de son père, une aile nouvelle, en briques, couverte d'ardoises ; il a pu acheter la cour contiguë à la sienne, et il a supprimé la haie ; aussi voit-on des bâtiments d'exploitation dont le nombre et la nature ne correspondent pas exactement à ses besoins : une demeure sert de buanderie, une écurie de cave, une grange de clapier ; toutes ces bâtisses sont éparses parmi les pommiers, ce qui est parfois gênant, mais le cultivateur y trouve le double avantage de ne pas perdre de terrain, — la cour rapporte de l'herbe et très bonne puisque les vaches se chargent de la fumer, — et de ne pas être incommodé par le voisinage des écuries, des porcs et du fumier².

La ferme³ telle qu'elle se présente ici peut être isolée ; plus souvent elle est jointe à d'autres et forme un hameau. Chaque commune compte trois ou quatre hameaux et un bourg où les commerçants se rassemblent autour de l'église, de la mairie et de la poste.

1. La maison a toute une charpente en poutrelles peintes, dont les intervalles sont remplis de torchis ou de briques crues recouvertes de plâtre pour les habitations seulement. Les toitures anciennes étaient en tuiles, parfois en chaume, pour les bâtiments d'exploitation. L'ardoise s'est substituée à la tuile.

2. Les paysans sont beaucoup plus sensibles qu'on ne croit au désagrément de ces voisinages. C'est une des raisons pour lesquelles les fermes neuves sont toujours construites « en ordre lâche ». Mais cela ne suffirait pas à expliquer l'adoption traditionnelle de cette disposition. Il y a toujours une étable pour rentrer les bêtes malades ou prêtes à véler, mais l'absence de stabulation est la règle. La viande des animaux, grâce à cette pratique, est meilleure, et la tuberculose est inconnue.

3. C'est le nom usuel, qui n'implique nullement le fermage. Le terme de « mesure », par contre, est employé par les notaires. On le trouve déjà dans les anciens textes.

Il semble qu'on puisse être heureux aisément dans le calme et l'isolement du Pays d'Auge; tout y respire l'abondance, et cependant la population diminue rapidement¹. De cette diminution, les causes sont multiples, anciennes et permanentes. L'exode des tisserands, qui s'est fait sentir surtout de 1860 à 1885, et le « couchage » des terres en herbe, conséquence déjà de la dépopulation qu'elle a d'autre part accéléré, sont des faits qui appartiennent au passé; mais l'alcoolisme, qui accroît la mortalité, surtout la limitation volontaire des naissances, résultat de la législation sur les successions et de la passion que met le paysan à ne pas laisser son bien se morceler après lui, continuent à agir. Et c'est la grande misère de ce pays de vie trop facile.

Tels sont les caractères du Pays d'Auge, assez particuliers et assez marqués pour lui donner une physionomie originale. Mais ne se confond-il pas un peu avec les régions voisines, dont il demeure malgré tout solidaire? Ne fait-il pas partie d'un ensemble qui est la Normandie? Mais la Normandie, on le sait, n'est pas proprement une région naturelle, et c'est avec raison qu'on distingue la Haute-Normandie ou Normandie orientale, qui fait partie du Bassin parisien, et la Basse-Normandie qui appartient à « l'Ouest ». A laquelle appartient le Pays d'Auge? On ne l'a jamais su. Les auteurs du xvii^e et du xviii^e siècle le rangeaient tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. Il était compris dans la province de Rouen, mais il fait partie aujourd'hui du diocèse de Bayeux. Les éleveurs de la campagne de Caen plaçaient leurs chevaux dans les herbages augerons, et la foire de Guibray avait une grosse importance, mais aussi celle de Poissy. Au vrai, le Pays d'Auge est également éloigné des deux points d'attraction normands : Rouen et Caen, trop loin pour en dépendre, trop près pour avoir lui-même un centre. Lisieux n'est qu'une vieille petite ville. Aussi le Pays d'Auge où s'achèvent les plateaux du Bassin parisien et où commence le Bocage de l'Ouest, où les relations sont fréquentes avec Paris et avec l'Angleterre, où il n'y a plus de patois ni de coutumes locales, où rien ne rappelle ce type scandinave qu'on rencontre encore dans d'autres parties de la Normandie, apparaît-il surtout comme une région de transition.

M. REINHARD.

1. On comptait, en 1821, dans le Pays d'Auge 78 hab. au km². La moyenne de la France était alors de 57,4. En 1901, les chiffres étaient respectivement 72,2 pour l'Auge et 72,6 pour la France. En 1921, le rapport est inversé : 68,6 pour l'Auge, 71,2 pour la France.

Le pays d'Auge

M. Reinhard

Annales de Géographie, Année 1923, Volume 32, Numéro 175

p. 33 - 40

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.